CPI : Procès pour crimes de guerre de deux ex-chefs de milice congolais

@rib News, 25/11/2009 â€“ Source Associated PressDeux anciens chefs de milice congolais ont plaidÃ© non coupable mardi de crimes de guerre et de crimes contre l'humanitÃ© liÃ©s Ã un massacre en 2003, Ã l'ouverture du deuxiÃ¨me procÃ¨s organisÃ© devant la Cour pÃ©nale internationale (CPI).Les deux commandants prÃ©sumÃ©s, Germain Katanga, 31 ans, et Mathieu Ngudjolo, 39 ans, sont accusÃ©s de trois crimes contre l'humanitÃ© et sept crimes de guerre, dont ceux de meurtre, viol et pillage.
Le ministÃ¨re public les accuse d'avoir envoyÃ© des enfants soldats et d'autres combattants mener une attaque de reprÃ©sailles contre un village Ã Borogo, dans la province de l'Ituri en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, le 24 fÃ©vrier 2003.L'attaque a fait plus de 200 morts, parmi lesquels des femmes et des enfants, a dÃ©clarÃ© le procureur Luis Moreno Ocampo. Un grand nombre de victimes ont Ã©tÃ© tuÃ©es Ã coups de machettes."Certains ont Ã©tÃ© abattus durant leur sommeil, certains dÃ©coupÃ©s Ã la machette pour prÃ©server les balles. D'autres ont Ã©tÃ© brÃ»lÃ©s vifs aprÃ¨s le feu eut Ã Ã leur maison", a dÃ©clarÃ© Luis Moreno Ocampo.Il s'agit du deuxiÃ¨me procÃ¨s devant la CPI, basÃ©e Ã La Haye et opÃ©rationnelle depuis 2002. Le premier, qui concerne le chef de guerre congolais prÃ©sumÃ© Thomas Lubanga, accusÃ© d'avoir recrutÃ© des enfants soldats, a commencÃ© en janvier.